

Dans le cadre du plan gouvernemental de réduction de l'utilisation des pesticides « Ecophyto », toutes les personnes exerçant une activité professionnelle en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires doivent détenir un certificat individuel professionnel.

Sa durée de validité est de 5 ans.

Le certificat individuel des produits phytopharmaceutiques peut être obtenu ou renouvelé par plusieurs voies, en particulier la formation ou le test, dispensés par un centre de formation agréé par le Ministère de l'Agriculture.

Objectifs :

Tous les professionnels doivent être capables de :

- **Raisonner** l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et **organiser** leur mise en œuvre
- **Identifier les risques** liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et les appliquer en minimisant les risques pour la santé et l'environnement
- Mettre en place des **mesures de prévention et réagir** en cas d'intoxication
- Définir une **stratégie pour réduire l'utilisation** des produits phytopharmaceutiques

Contenu pédagogique :

Il s'agit de valider des connaissances sur plusieurs plans :

- Santé : évaluer et minimiser les risques, savoir réagir en cas d'intoxication.
- Environnement : définir une stratégie de réduction et de limitation des impacts des produits phytosanitaires sur le milieu.
- Application des produits : appliquer et stocker les produits phytosanitaires en minimisant les risques, gérer les résidus.
- Réduction des produits phytosanitaires : raisonner l'application des produits et gérer leur mise en œuvre en intégrant des pratiques alternatives.

Méthodes et moyens :

La gestion du QCM est entièrement informatisée.

D'une durée de 1h30, il comprend 30 questions dont le seuil de réussite est fixé à 25/30.

Un bordereau de score sera remis à l'issue de la correction automatique.

Si échec au test, le stagiaire devra suivre une formation.

Une préparation préalable d'une durée de 1h30 vous est proposée en option.

Public concerné et pré-requis :

Conseillers du développement, des organismes économiques et de l'agrofourmiture.

Le renouvellement du certificat s'adresse à toute personne détenant un certificat individuel : Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, arrivant à échéance dans les 3 à 6 mois.

Il est de la responsabilité du professionnel de s'assurer qu'il respecte ces pré-requis avant de s'inscrire à cette formation. Il est également de sa responsabilité d'effectuer au plus tard 6 mois à l'issue de la formation, ou 3 mois avant la date d'échéance de validité de son certificat en cours, sa demande de certificat ou de renouvellement sur service-public.fr, muni de son bordereau de score (remis par le centre de formation).

Durée : 1h30

(3h si préparation préalable)

Lieu : CFC LYON PRESSIN

Intervenant(s) : Formatrice professionnelle du paysage et de l'horticulture

Prix net : 90€/pers.

(120€ si préparation préalable)

Effectif : à partir de 1 personne inscrite

Contact : Laurène TISSANDIER ou Julie CHEVALLIER

Tél : 04 78 56 73 80 (BVn°2) / Port : 06 46 90 29 44

cfc.formation@cneap.fr